



# PROJET EOLIEN

## COLLINES DU NORD TOULOUSAIN



### Cahier d'acteur n°1 Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de la transmission du cahier d'acteur de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet dans le cadre de la concertation préalable volontaire que Voltalia a organisée du 25 septembre au 6 novembre dernier sur le projet éolien Collines du Nord Toulousain, situé sur la commune de Villemur-sur-Tarn (31).

Dans le cadre du développement du projet et de la démarche d'analyse du contexte territorial, nous avons bien connaissance des orientations et objectifs que les différents EPCI riverains ont validés en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables.

Sur ce point, le projet que nous présentons est issu d'une démarche d'identification des potentiels locaux et de définition de l'opportunité d'un projet qui permettrait de répondre à l'objectif d'une production d'électricité issue de source éolienne de 43 GWh en 2050 qu'ont défini les communautés de communes Hauts-Tolosans, du Frontonnais, Val'Aïgo et des Coteaux du Girou au travers de leurs PCAET, votés à l'unanimité entre décembre 2019 et janvier 2020. Cette démarche d'identification du site et de l'opportunité du projet est présentée plus en détail dans le document « La démarche d'identification du site et de l'opportunité du projet » disponible sur le site internet du projet ([https://www.eolien-nord-toulousain.fr/wp-content/uploads/2025/10/CDNT\\_VOLTALIA-Note-opportunité-projet VF.pdf](https://www.eolien-nord-toulousain.fr/wp-content/uploads/2025/10/CDNT_VOLTALIA-Note-opportunité-projet VF.pdf)).

Nous prenons note de vos deux suggestions, visant d'une part à retravailler le positionnement du parc sur la commune de Villemur-sur-Tarn, et d'accentuer la concertation avec l'ensemble des acteurs des communes concernées.

Pour ce qui relève de la localisation du projet, les éléments ayant mené à celle-ci sont présentés en détail dans la note citée précédemment.

Le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes est un des socles de l'ensemble des projets que nous développons. Pour ce projet éolien, il a été engagé entre le printemps et l'automne 2021, avant le lancement des études, et s'est poursuivi avec les principaux représentants des territoires concernés. La démarche de concertation préalable volontaire que nous avons organisée sous l'égide de garants de la CNDP s'inscrit dans cette démarche de dialogue et a permis de débattre de l'opportunité, des enjeux et caractéristiques précises du projet, des deux scenarii d'implantation, de leurs retombées locales et des alternatives permettant de produire une quantité d'électricité équivalente.

Si le projet se poursuit à l'issue de la concertation, de nouvelles actions viendraient compléter cette démarche.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos plus sincères salutations,

L'équipe projet

7 novembre 2025